

INSTRUCTION COMMUNE

NIVEAU DE QUALIFICATION QUATRE

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 1

OCOM M406.01 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION

Durée totale : 90 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-804/PG-002, *Norme de qualification et plan du niveau quatre*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon, les ordres permanents du champ de tir de l'unité et se familiariser avec la matière avant de l'enseigner.

Photocopier les cibles qui se trouvent aux annexes B à J, au besoin.

Construire un champ de tir conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002*Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

S.O.

APPROCHE

Une activité pratique a été choisie pour cette leçon, parce que c'est une façon interactive qui permet aux cadets de faire l'expérience du tir de précision récréatif dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des habiletés et des connaissances relatives au tir de précision dans un environnement amusant et stimulant.

INTRODUCTION

RÉVISION

La révision de cette leçon fera partie de l'OCOM M106.02 (Effectuer les mesures de sécurité de la carabine à air comprimé des cadets).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

QUESTIONS :

Q1. Pourquoi doit-on suivre les règles de sécurité?

Q2. Comment vérifieriez-vous que le cran de sécurité est mis?

Q3. Quelles sont les quatre MESURES essentielles, représentées par la mnémonique « TPTO », en matière de sécurité relative aux armes à feu?

RÉPONSES ANTICIPÉES :

R1. Il faut suivre les règles de sécurité pour prévenir les accidents liés à la carabine à air comprimé des cadets.

R2. Lorsque le cran de sécurité est mis, la marque rouge n'est plus visible.

R3. La mnémonique « TPTO » signifie :

- Traiter chaque arme à feu comme si elle était chargée.
- Pointer toujours la bouche du canon dans une direction sécuritaire.
- Tenir le doigt éloigné de la détente et du pontet, sauf pour faire feu.
- Ouvrir le mécanisme et s'assurer que l'arme à feu ne contient aucune munition (prendre des mesures de sécurité).

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, le cadet devra avoir participé à une activité récréative de tir de précision.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets participent à une activité récréative de tir de précision parce qu'elle leur permet de faire l'expérience du tir de précision de façon amusante, dynamique et sécuritaire.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 1 **Superviser la participation des cadets à une activité récréative de tir de précision**

Durée : 80 min Méthode : Activité pratique



Une séance d'information sur le champ de tir est nécessaire pour communiquer des renseignements essentiels et répondre aux questions éventuelles que les cadets pourraient avoir avant qu'ils participent à une activité de tir de précision. La séance d'information sue le champ de tir est nécessaire pour s'assurer que le déroulement de l'activité de tir de précision sera sécuritaire.

DONNER UNE SÉANCE D'INFORMATION SUR LE CHAMP DE TIR

1. Expliquer les sections pertinentes des ordres permanents locaux du champ de tir.

2. Réviser les règles générales observées sur tous les champs, y compris :

   a. Prendre des mesures de sécurité de la carabine avant de la prendre, de la passer à une personne ou de la recevoir d'une personne ;

   b. ne jamais pointer une carabine vers une personne ;

   c. insérer la tige de sécurité dans le canon de la carabine lorsque celle-ci n'est pas utilisée sur le champ de tir ;

   d. ne jamais se bousculer sur un champ de tir ;

   e. toujours pointer la carabine en direction de la cible ; et

   f. toujours suivre les directives et les ordres de l'officier de sécurité du champ de tir (O Sécur Tir).



Réviser les commandements du champ de tir en donnant une explication et une démonstration pour chaque commandement.

Le chargement et le tir doivent être simulés.

3. Réviser les commandements utilisés au champ de tir pour carabine à air comprimé (conformément aux indications données à la figure 1).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

COMMANDEMENT	ACTION
Relève, avancez au pas de tir	Se lever et avancer sur le pas de tir et attendre le commandement suivant.
Relève, déposez votre équipement	Déposer l'équipement sur le tapis et reprendre la position derrière le pas de tir.
Relève, adoptez la position couchée	Adopter la position couchée, prendre la carabine, préparer l'équipement puis mettre les protecteurs auditifs ainsi que les lunettes de sécurité.
Type d'exercice (GDIT)	L'acronyme GDIT signifie : 1. Groupement (relève) ; 2. Distance ; 3. Indication (nombre de coups) ; et 4. Type de tir (groupement, pointage).
Relève, chargez	1. Prendre la carabine avec la main dominante. 2. S'assurer que le cran de sécurité est enclenché. 3. Pomper la carabine en faisant un arrêt de trois secondes. 4. Charger un plomb (extrémité plate vers l'avant) ; et 5. Fermer la culasse.
Relève, tirez	1. Pousser le cran de sécurité vers la gauche (position de désenclenchement). 2. Viser la cible. 3. Appuyer sur la détente. 4. ouvrir la culasse, et 5. Répéter la séquence suivante pour chaque coup : (a) Pomper la carabine en faisant un arrêt de trois secondes. (b) Charger un plomb (extrémité plate vers l'avant); (c) Fermer la culasse. (d) Viser la cible. (e) Appuyer sur la détente. (f) Ouvrir la culasse. 6. Pousser le cran de sécurité vers la droite (position d'enclenchement). 7. Ouvrir partiellement la poignée de la pompe. 8. Déposer la carabine.

Remarque. Créé par le Directeur - Cadets 3, 2006, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Figure 1 Commandements du champ de tir pour carabine à air comprimé

4. Décrire la disposition du champ de tir pour carabine à air comprimé.

5. Réviser les procédures pour se laver les mains à la fin de la séance de tir. Cette mesure est importante puisque chaque fois qu'une personne manipule des plombs, cela laisse une petite trace de plomb sur ses mains. Pour réduire les risques de contamination au plomb, il est important que tous se lavent les mains minutieusement après avoir manipulé des plombs.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

ACTIVITÉ

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de permettre aux cadets de participer à une activité récréative de tir de précision.

RESSOURCES

- des carabines à air comprimé des cadets (une par couloir de tir),
- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets (une par cadet),
- des plombs pour carabine à air comprimé (selon l'activité choisie),
- des cadres de cible (un par couloir de tir),
- des cibles (selon l'activité choisie),
- des tapis de tir (un par corridor de tir).
- des lunettes de sécurité (10 paires),
- un chronomètre, et
- des stylos et des crayons.



D'autres ressources requises pour les activités de tir de précision spécifiques se trouvent aux annexes.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

S.O.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ

1. Informer les cadets des règles de sécurité ou de toutes autres directives relatives à l'activité.
2. Répartir les cadets en relèves d'après le nombre de couloirs de tir.
3. Conduire une activité récréative de tir de précision, en choisissant l'une des catégories suivantes :
   a. activité de classification (qui se trouve à l'annexe A),
   b. activités amusantes (qui se trouvent aux annexes B à E),
   c. activités chronométrées (qui se trouvent aux annexes F à H), et
   d. activités compétitives individuelles ou en équipe (qui se trouvent aux annexes I et J).



Si l'OCOM C306.03 (Adopter la position debout avec la carabine à air comprimé des cadets) à été enseigné juste avant cette activité de tir de précision, on peut enseigner le présent OCOM en adoptant la position debout.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

MESURES DE SÉCURITÉ

Les activités au champ de tir seront conduites conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002*Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

La participation des cadets à l'activité servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La participation des cadets à l'activité récréative de tir de précision servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

S.O.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

S.O.

OBSERVATIONS FINALES

Le tir de précision est une activité amusante et excitante qui requiert de la discipline personnelle et les habiletés du travail d'équipe. Cette activité a également évoluée pour atteindre des niveaux très compétitifs aux échelons provincial, régional et national.

COMMENTAIRES/REMARQUES À L'INSTRUCTEUR

Des postes pour se laver les mains doivent être disponibles pour permettre le nettoyage une fois que l'activité est terminée.

Les cadets peuvent tirer en position debout s'ils ont déjà reçu l'instruction de l'OCOM C306.03 (Adopter la position debout avec la carabine à air comprimé des cadets).

Les escadrons qui choisissent d'enseigner l'OCOM C406.01 (Aider l'officier de sécurité de champ de tir) devraient permettre aux cadets de remplir ces rôles durant les activités de tir de précision avec la carabine à air comprimé.

Cette activité fournit des occasions aux cadets d'exécuter des tâches en leadership, conformément à ce qui est décrit dans l'OREN 403 (Agir à titre de chef d'équipe).

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur - Cadets 3. (2005). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

A0-041 OAIC 14-41 Directeur - Cadets 4. (2007). *Tir de précision, carabines et munitions*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

ACTIVITÉ DE CLASSIFICATION

ACTIVITÉ DE CLASSIFICATION

Objectif : Donner l'occasion aux cadets d'obtenir des classifications de tir de précision.

Pointage : Les normes des niveaux de classification sont les suivantes :

1. Tireur d'élite : Deux tirs de groupement de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 3 cm de diamètre.
2. Tireur d'élite première classe : Deux tirs de groupement de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 2.5 cm de diamètre.
3. Tireur expert : Deux tirs de groupement de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 2 cm de diamètre.
4. Tireur émérite : Deux tirs de groupement de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 1.5 cm de diamètre.

Équipement requis :

Obligatoire :

- une cible de tir de groupement pour carabine à air comprimé du Mouvement des cadets du Canada CCT200GRTD (une par cadet) ; et
- le gabarit de correction pour carabine à air comprimé du *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets* (p. B1-1).

L'équipement optionnel pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir,
- un gant de tir, et
- une casquette de tir.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Instructions sur l'activité :

1. Donner une cible de tir de groupement pour carabine à air comprimé à chaque cadet.
2. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
3. Donner cinq plombs aux cadets pour qu'ils les tirent au centre de la cible.
4. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’O Sécur Tir.
5. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
6. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
7. Marquer les points à l’aide du gabarit de correction pour le tir de groupement pour carabine à air comprimé.
8. Inscrire les points et permettre aux cadets de conserver leurs cibles.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications apportées aux carabines ;
- un chargeur de plombs ;
- des supports utilisés pour la carabine ou l’avant-bras ;
- un télescope d’observation ;
- l’utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets ; et
- de l’encadrement (coaching).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

ACTIVITÉS AMUSANTES

TOURNOI PYRAMIDAL

Objectif : Tirer des plombs dans chaque pointe de la pyramide.

Pointage : Un point est accordé par pointe de la pyramide touchée d'un plomb.

Équipement requis :

Obligatoire : Cible pyramidale (une par cadet).

L’équipement optionnel pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir,
- un gant de tir, et
- une casquette de tir.

Instructions sur l'activité :

1. Donner une cible pyramidale à chaque cadet.
2. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
3. Donner trois plombs aux cadets pour qu’ils en tirent un dans chaque coin de la pyramide.
4. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’O Sécur Tir.
5. Accorder trois minutes aux cadets pour terminer le tir.
6. Marquer les points en accordant un point par coin touché de la pyramide.
7. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications apportées aux carabines ;
- un chargeur de plombs ;
- des supports utilisés pour la carabine ou l’avant-bras ;
- un télescope d’observation ; et
- l’utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE PYRAMIDALE

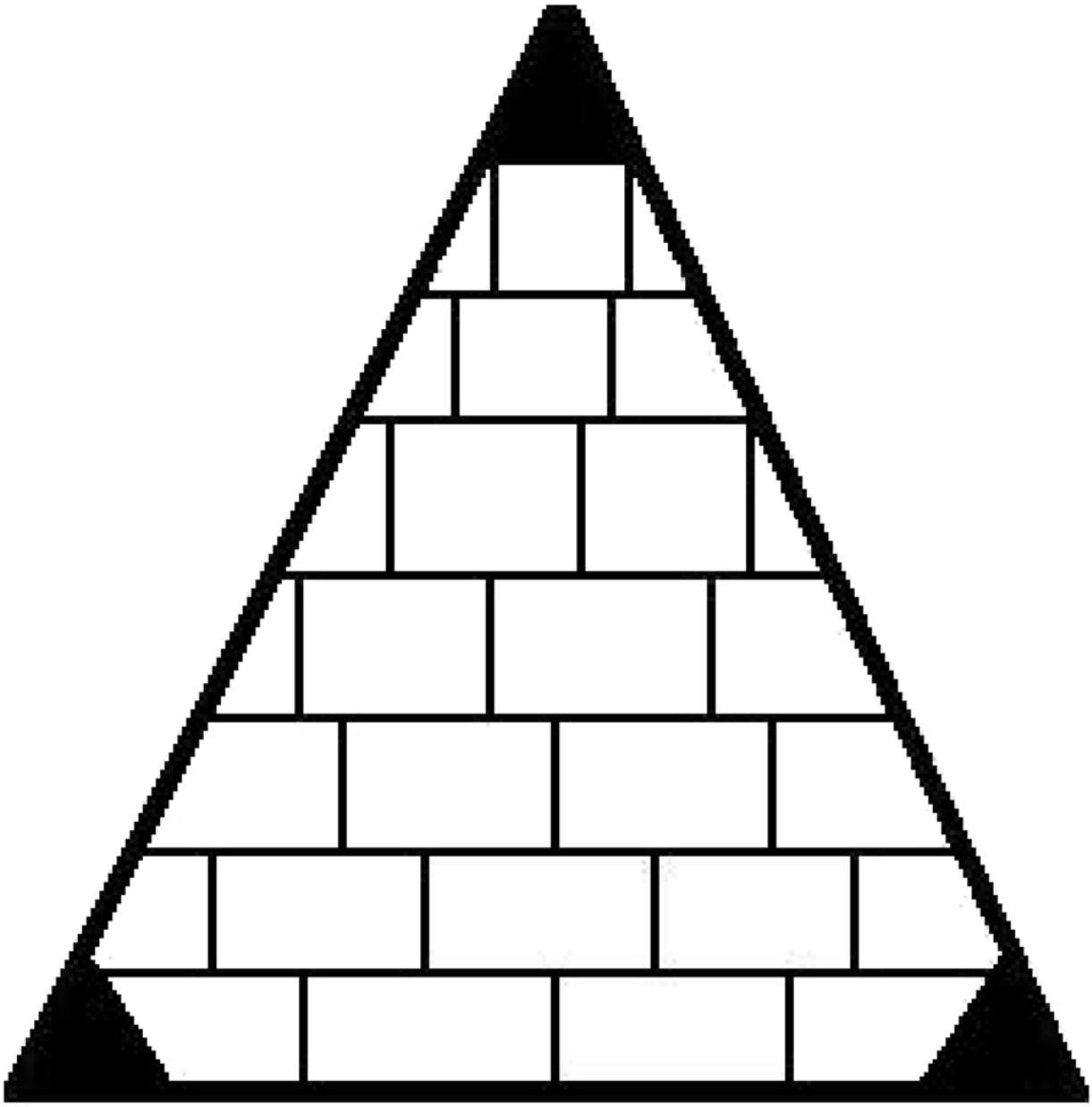

Remarque. Créé par le Directeur - Cadets 3, 2007, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Figure B-1 Cible pyramidale

Nom : _____ Date : _____

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

ACTIVITÉS AMUSANTES

CIBLE EN ÉTOILE

Objectif : Tirer un plomb dans chaque pointe de l’étoile.

Pointage : Un point est accordé par pointe de l’étoile touchée d'un plomb.

Équipement requis :

Obligatoire : Cible en étoile (une par cadet).

L’équipement optionnel pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir,
- un gant de tir, et
- une casquette de tir.

Instructions sur l'activité :

1. Donner une cible en étoile à chaque cadet.
2. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
3. Donner cinq plombs aux cadets pour qu’ils en tirent un dans chaque pointe de l’étoile.
4. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’O Sécur Tir.
5. Accorder cinq minutes aux cadets pour terminer le tir.
6. Marquer les points en accordant un point par pointe de l’étoile touchée d'un plomb.
7. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications apportées aux carabines ;
- un chargeur de plombs ;
- des supports utilisés pour la carabine ou l’avant-bras ;
- un télescope d’observation ; et
- l’utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE EN ÉTOILE

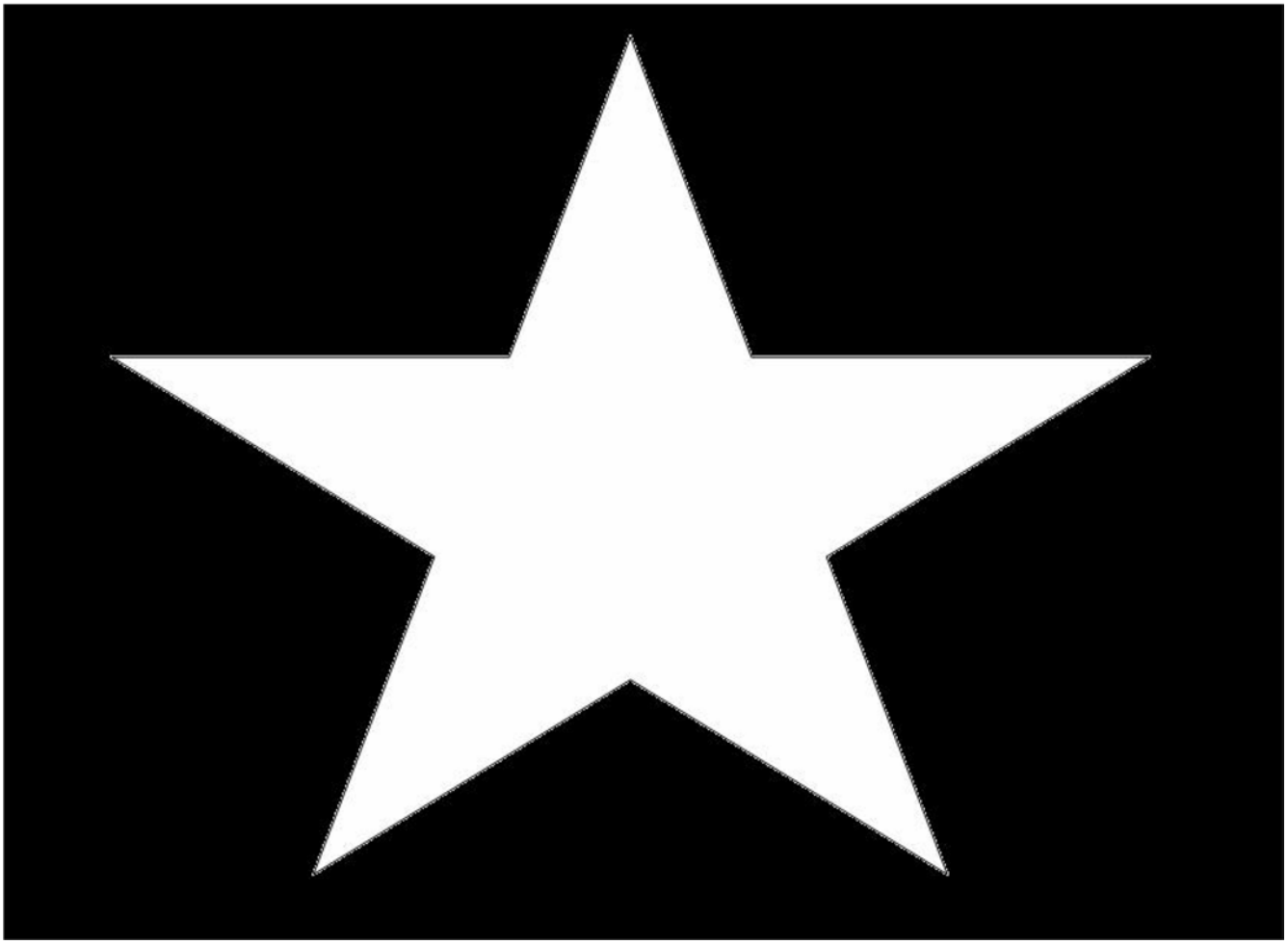

Remarque. Créé par le Directeur - Cadets 3, 2007, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Figure C-1 Cible en étoile

Nom : _____ Date : _____

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

ACTIVITÉS AMUSANTES

BALLON DE PLAGE

Objectif : Tirer 10 plombs dans le cercle noir du ballon de plage.

Pointage : Un point sera accordé par coup réussi dans le cercle noir.

Équipement requis :

Obligatoire : Cible-ballon de plage (un par cadet).

L’équipement optionnel pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir,
- un gant de tir, et
- une casquette de tir.

Instructions sur l'activité

1. Donner une cible-ballon de plage à chaque cadet.
2. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
3. Donner 10 plombs aux cadets pour qu'ils les tirent dans le cercle noir du ballon de plage.
4. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’O Sécur Tir.
5. Accorder 10 minutes aux cadets pour terminer le tir.
6. Marquer les points en accordant un point par plomb tiré dans le cercle noir.
7. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications apportées aux carabines ;
- un chargeur de plombs ;
- des supports utilisés pour la carabine ou l’avant-bras ;
- un télescope d’observation ; et
- l’utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE-BALLON DE PLAGE



Remarque. Créé par le Directeur - Cadets 3, 2006, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Figure D-1 Cible-ballon de plage

Nom : _____ Date : _____

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

ACTIVITÉS AMUSANTES

JEU DE BALLONS

Objectif : Tirer des plombs sur les cibles-ballons.

Pointage : Un point sera accordé par ballon touché d'un plomb.

Équipement requis :

Obligatoire : Cible-ballon (une par cadet).

L'équipement optionnel pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir,
- un gant de tir, et
- une casquette de tir.

Instructions sur l'activité :

1. Donner une cible-ballon à chaque cadet.
2. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
3. Donner cinq plombs aux cadets pour qu'ils en tirent un dans chaque ballon.
4. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'O Sécur Tir.
5. Accorder cinq minutes aux cadets pour terminer le tir.
6. Marquer les points en accordant un point par ballon touché.
7. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications apportées aux carabines ;
- un chargeur de plombs ;
- des supports utilisés pour la carabine ou l'avant-bras ;
- un télescope d'observation ; et
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets.

Nota : On peut utiliser de vraies ballons au lieu de cibles en papier.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE-BALLON

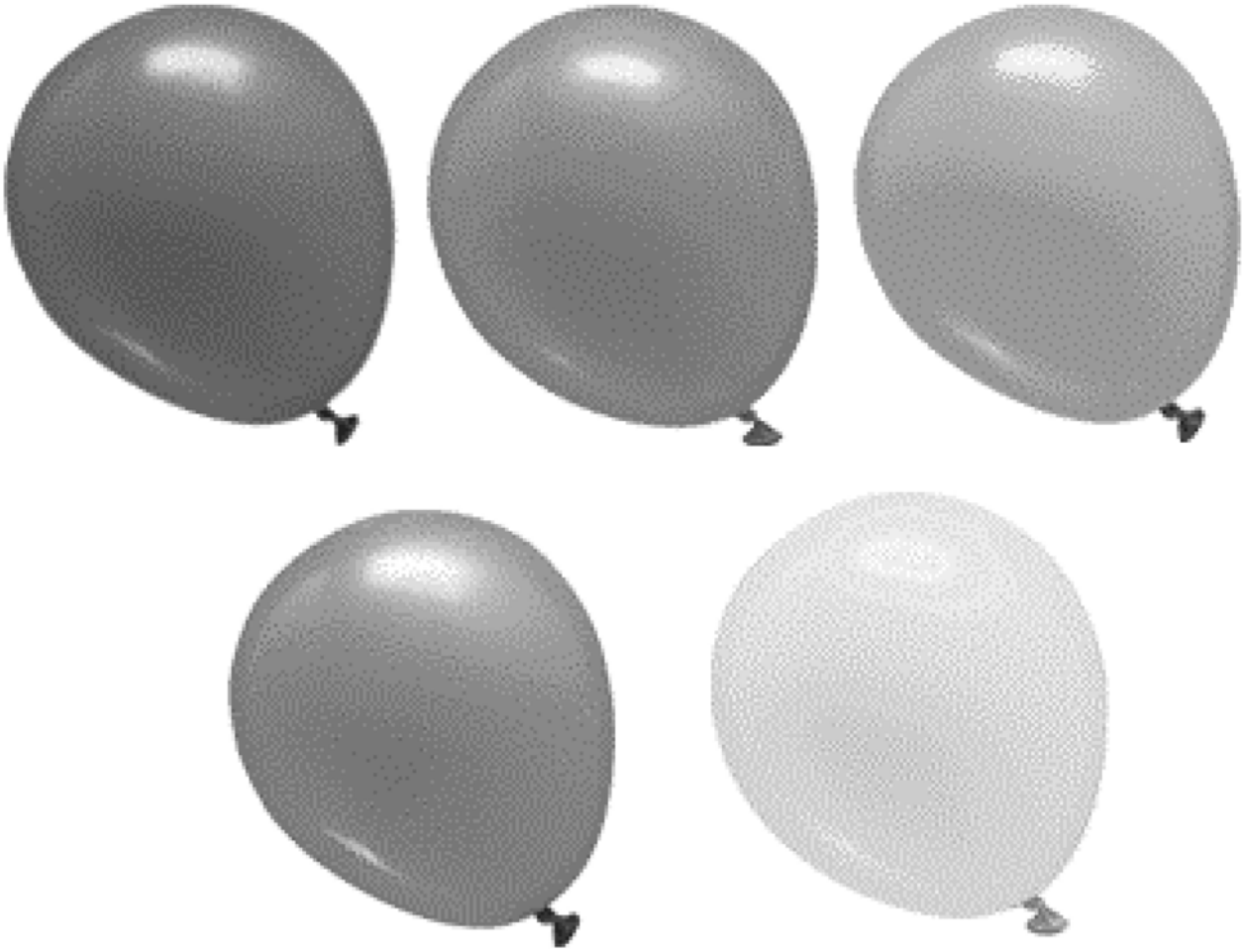

Remarque. Créé par le Directeur - Cadets 3, 2007, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Figure E-1 Cible-ballon

Nom : _____ Date : _____

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

ACTIVITÉS CHRONOMÉTRÉES

VISER LES POINTS

Objectif : Tirer des plombs dans les points sur la cible dans le sens horaire, dans un délai fixé.

Pointage : Un point est accordé par point noir touché d'un plomb dans le délai fixé.

Équipement requis :

Obligatoire : Cible-viser les points (une par cadet).

L'équipement optionnel pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir,
- un gant de tir, et
- une casquette de tir.

Instructions sur l'activité :

1. Donner une cible-viser les points à chaque cadet.
2. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
3. Donner huit plombs aux cadets pour qu'ils en tirent un dans chaque point noir, en sens horaire.
4. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'O Sécur Tir.
5. Accorder huit minutes aux cadets pour terminer le tir.
6. Marquer les points en accordant un point par point noir touché.
7. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications apportées aux carabines ;
- un chargeur de plombs ;
- des supports utilisés pour la carabine ou l'avant-bras ;
- un télescope d'observation ;
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets ; et
- de l'encadrement (coaching).

Nota : Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE-VISER LES POINTS

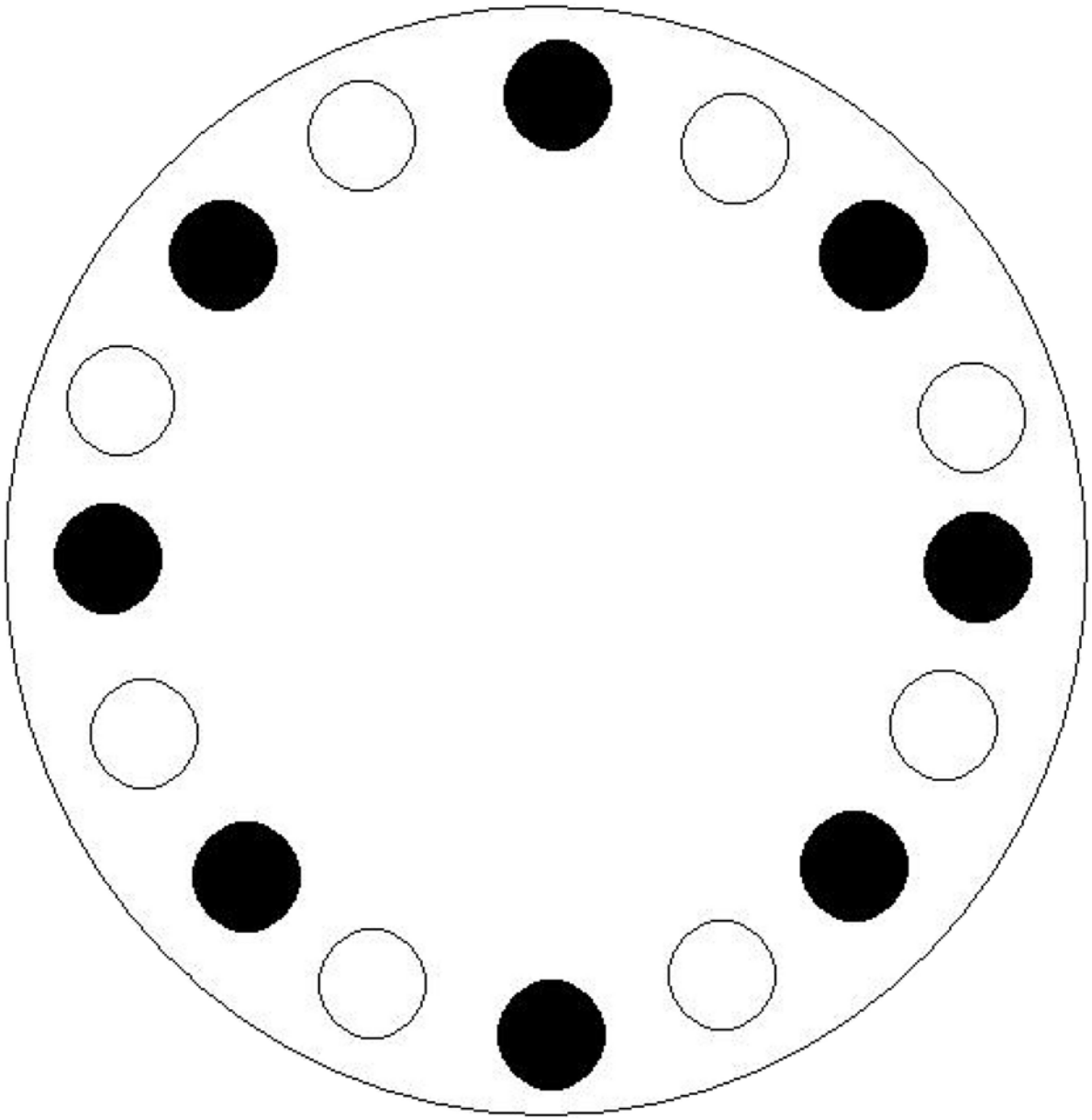

Remarque. Créé par le Directeur - Cadets 3, 2007, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Figure F-1 Cible-viser les points

Nom : _____ Date : _____

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

ACTIVITÉS CHRONOMÉTRÉES

GRILLE POUR LE TIR DE VITESSE

Objectif : Tirer des plombs dans les cercles sur la cible, dans un délai fixé.

Pointage : Un point est accordé par cercle touché d'un plomb dans le délai fixé.

Équipement requis :

Obligatoire :

- un chargeur de cinq plombs pour carabine à air comprimé des cadets (trois par couloir de tir), et
- une cible-grille de vitesse (une par cadet).

L'équipement optionnel pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir,
- un gant de tir, et
- une casquette de tir.

Instructions sur l'activité :

1. Donner une cible-grille de vitesse à chaque cadet.
2. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
3. Donner 15 plombs aux cadets, pré-chargés dans trois chargeurs à cinq plombs.
4. Demander aux cadets de tirer un plomb dans chaque cercle sur la cible.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'O Sécur Tir.
6. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Marquer les points en accordant un point par cercle touché.
8. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications apportées aux carabines ;
- des supports utilisés pour la carabine ou l'avant-bras ;
- un télescope d'observation ;
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets ; et
- de l'encadrement (coaching).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Nota : Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE-GRILLE DE VITESSE

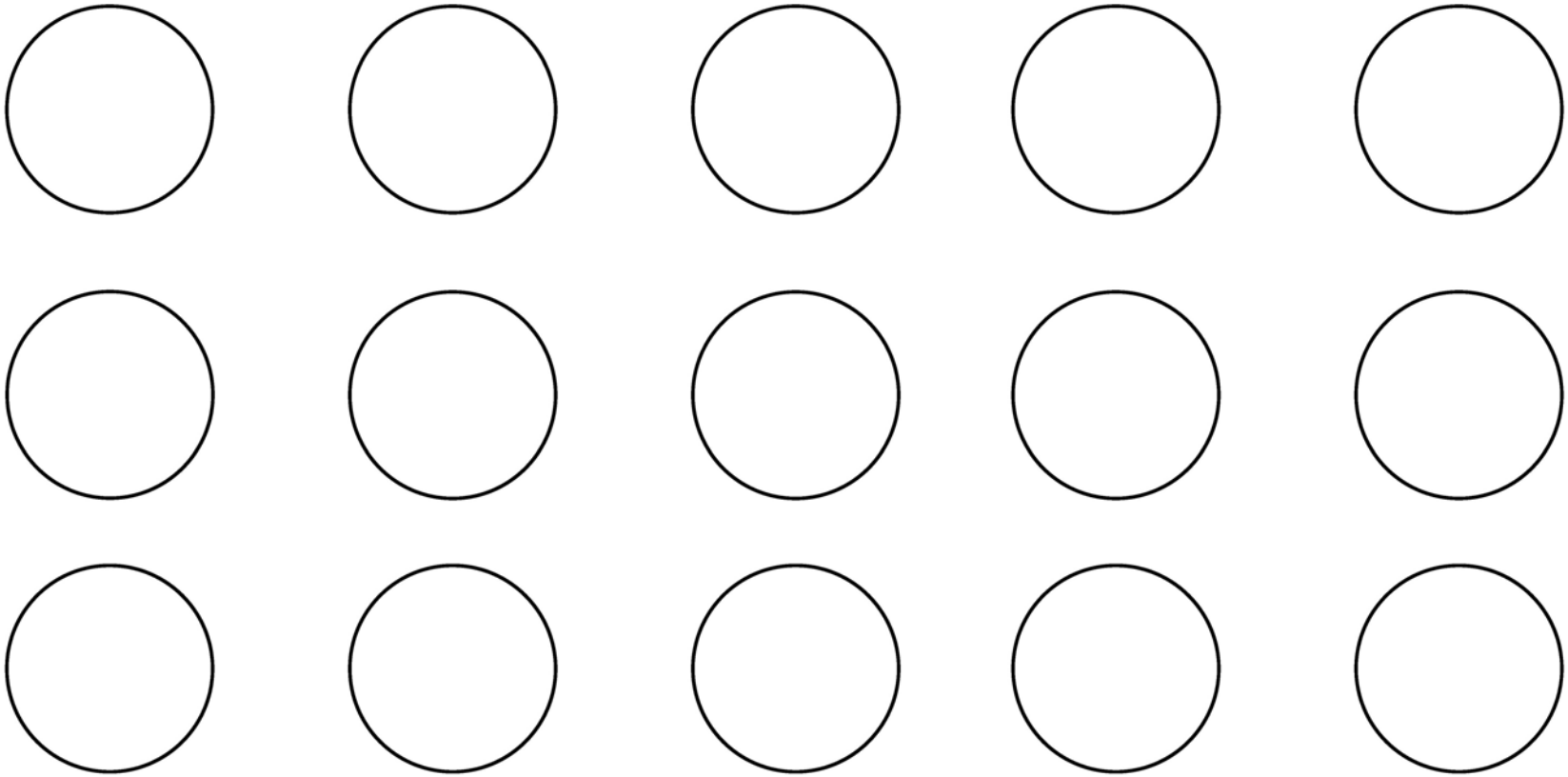

Remarque. Créé par le Directeur - Cadets 3, 2007, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Figure G-1 Cible-grille de vitesse

Nom : _____ Date : _____

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf. Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf. Verify against the official publication.

ACTIVITÉS CHRONOMÉTRÉES

COURSE CONTRE LA MONTRE

Objectif : Tirer des plombs dans les heures désignées (numéros), dans un délai fixé.

Pointage : Un point est accordé par heure correcte (numéro) touchée d'un plomb dans le délai fixé.

Équipement requis :

Obligatoire : Cible-course contre la montre (une par cadet).

L’équipement optionnel pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir,
- un gant de tir, et
- une casquette de tir.

Instructions sur l'activité :

1. Donner une cible-course contre la montre à chaque cadet.
2. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
3. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’O Sécur Tir.
4. Demander à l'O Sécur Tir d'appeler un numéro aux 20 secondes en utilisant l'horloge, six numéros au total.
5. Donner six plombs aux cadets pour qu'ils en tirent un dans chaque heure (numéro) lorsqu'on l'appelle.
6. Marquer les points en accordant un point par numéro correct touché sur la cible.
7. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications apportées aux carabines ;
- des supports utilisés pour la carabine ou l’avant-bras ;
- un télescope d’observation ;
- l’utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets ; et
- de l’encadrement (coaching).

Nota : Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE-COURSE CONTRE LA MONTRE

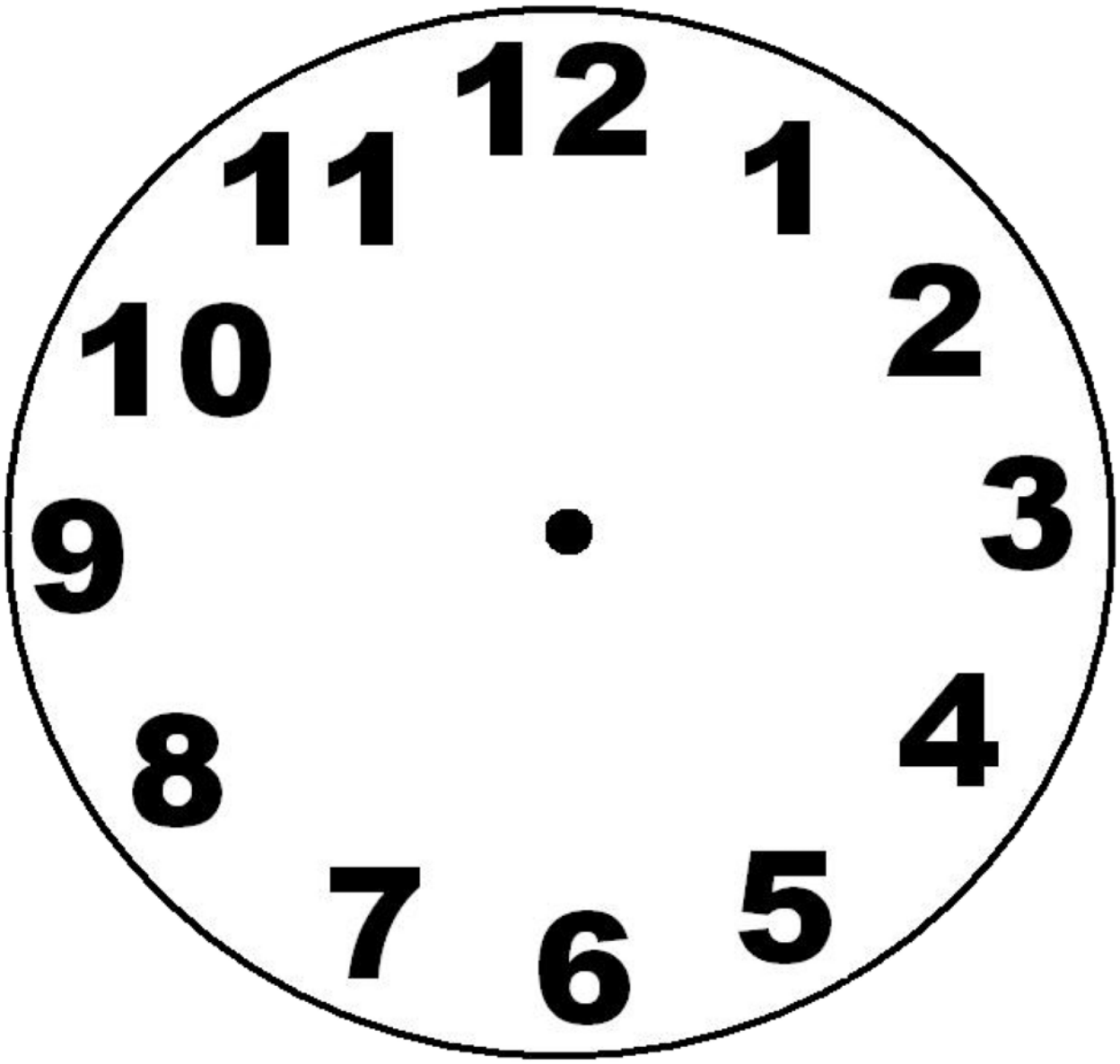

Remarque. Créé par le Directeur - Cadets 3, 2007, Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Figure H-1 Cible-horloge

Nom : _____ Date : _____

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

ACTIVITÉS COMPÉTITIVES

COMPÉTITION DE TIR DE PRÉCISION DE L'ESCADRON

Objectif : Donner aux cadets l'occasion de compétitionner au sein de l'escadron.

Pointage : Marquer les points conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002*Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets* de la façon suivante :

- Chaque cible représente un maximum de points possibles de 100 points (10 schémas d'une valeur de 10 points chacun).
- Tous les trous de plomb sont marqués d'après la plus haute valeur du cercle de pointage touché par le trou du plomb.
- Les coups qui sont à l'extérieur des cercles de pointage reçoivent une valeur de zéro.
- Si plus d'un plomb est tiré sur la cible, les coups avec la plus haute valeur seront éliminés jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un coup sur la cible. Aussi, deux points seront soustraits du pointage pour chaque coup excédentaire.
- Si plus d'un coup est tiré sur un schéma de pointage, seul le nombre de coups accordé peut être tiré sur les autres schémas (p. ex., si deux coups sont tirés sur le premier schéma, un schéma sur la cible demeurera non touché [exempt de coups]). Si cela se produit plus de deux fois, deux points seront soustraits du pointage pour chaque coup excédentaire.
- L'activité peut être conduite individuellement ou en équipes de quatre.

Équipement requis :

Obligatoire : Cibles de compétition CCT2001AR853 du MCC (deux par cadet).

L'équipement optionnel pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir,
- un gant de tir, et
- une casquette de tir.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Instructions sur l'activité :

1. Donner deux cibles de compétition du MCC (CCT2001AR853) à chaque cadet.
2. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur chacune des cibles et de les fixer au cadre de cible.
3. Donner 20 plombs de pointage aux cadets pour qu'ils en tirent un à chaque schéma de pointage [des plombs de zérotage supplémentaires sont autorisés]).
4. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’O Sécur Tir.
5. Accorder 30 minutes aux cadets pour terminer le tir.
6. Demander à l'O Sécur Tir de recueillir les cibles, marquer les points comme décrit ci-dessus et d'inscrire les résultats.
7. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- le feu croisé ;
- des modifications apportées aux carabines ;
- des supports utilisés pour la carabine ou l’avant-bras ;
- un télescope d’observation ; et
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

ACTIVITÉS COMPÉTITIVES

LANCEMENT LUNAIRE

Objectif : Donner aux cadets l'occasion de compétitionner au sein de l'escadron.

Pointage : La distance moyenne entre la Terre et la Lune est de 384 400 km. Toutes les cibles des activités de tir de précision effectuées au cours de l'instruction en tir de précision seront additionnées pour atteindre une distance déterminée à partir de la Terre et obtenir un poste dans l'équipage de la navette spatiale. Les quatre niveaux de pointage ou postes doivent respecter les normes suivantes :

1. Commandant de mission : Un pointage de 100 ou plus : 384 400 km de la terre, alunissage!
2. Spécialiste de mission : Un pointage de 75 à 99 : 288 300 km de la terre.
3. Ingénieur en chef : Un pointage de 50 à 74 : 192 200 km de la terre.
4. Agent scientifique : Un pointage de 25 à 49 : 96 100 km de la Terre, lancement lunaire!

Équipement requis :

Obligatoire : Les pointages de toutes les cibles utilisées durant les activités de tir de précision au cours de l'année d'instruction.

Instructions sur l'activité :

1. Additionner les pointages des cibles utilisées par chaque cadet au cours de l'année d'instruction.
2. Utiliser la méthode de pointage décrite plus haut pour attribuer les niveaux ou les postes atteints par les cadets dans l'équipage de la navette spatiale.

Notas :

1. Il faut tenir un registre des points de chaque cadet obtenus au cours des activités de tir de précision.
2. Cette activité peut être répartie sur plusieurs années d'instruction.
3. Le certificat qui se trouve à l'annexe J peut être remis aux cadets qui atteignent les niveaux ou les postes correspondants au cours de cette activité.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.



Ceci certifie que

_____

a atteint le niveau de

_____



au cours de

l'activité de tir de précision de lancement lunaire

_____ Date

_____ Officier de sécurité de champ de tir

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-804/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-804-PF-002/A-CR-CCP-804-PF-002.pdf. Verify against the official publication.